

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2024- 37 Séance du 14 NOVEMBRE 2024
Afférents	08	L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze novembre à 20H30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.
En exercice	11	
Votants	08	

Présents : Mrs- ARGUEL- CHAUCHARD-JEANJEAN

Mmes CALVI- DUCHESNE -PALUCH et THARREAU

Absents excusés : Mme BOYER et Mrs TOURIN -UNAL

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : *Mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation du savoir-faire de la construction en pierre sèche*

PJ : *Convention de partenariat avec le PNRGC*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le PNRGC propose de signer une convention de partenariat pour la mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation du savoir-faire de la construction en pierre sèche.

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de restauration Biodiversité 2017-2021, des travaux de restauration d'ouvrages en pierre sèche ont également été réalisés sur la Commune de VERRIERES : Projet Terrasses-Vergers de VERRIERES

Dans la continuité des actions précédemment engagées, une demande a été adressée au PNRGC pour le financement d'une action de sensibilisation sur les murs en pierres sèches.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES : 7 400 € HT soit 8 880 € TTC

Chantier Ecole 5 000 €

Chantier participatif 1 200 €

Fourniture matériaux 1 200 €

RECETTES : 8 880 € TTC

Aides Dreal 4 000 €

<i>Participation Commune de Verrières</i>	<i>2 500 €</i>
<i>Autofinancement PNRGC</i>	<i>2 380 €</i>

Le montant de la participation financière de la Commune de VERRIERES est de 2 500 € pour une dépense de 7 400 € HT. En cas de dépassement de ce montant, celui-ci sera intégralement pris en charge par la Commune de VERRIERES.

Après discussion et après en avoir délibéré le Conseil Municipal de VERRIERES est favorable à la signature de cette convention et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

[Handwritten signatures in blue and black ink]

LE MAIRE
MOURET J. G.





CONVENTION DE PARTENARIAT

Parc Naturel Régional des Grands Causses

pour la mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation du savoir-faire de
la construction en pierre sèche

ENTRE

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, faisant élection de domicile au
71 boulevard de l'Ayrolle – BP 50126 – 12101 MILLAU Cedex,
Représenté par son Président, Richard FIOL, dûment habilité pour ce faire,

Désigné ci-après par « PNRGC »

D'UNE PART,

ET

La COMMUNE DE VERRIERES faisant élection de domicile– 8 Avenue du Lumensonesque
12520 VERRIERES

Représentée par son Maire, Jérôme MOURIES dûment habilité pour ce faire,

Désignée ci-après par « COMMUNE DE VERRIERE »

D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE LA CONVENTION

Le PnR a déjà mené de nombreuses actions en faveur du développement de la filière pierre sèche, en participant notamment aux programmes LAUBAMAC et LAUBAPRO avec l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS) sur des inventaires d'ouvrages en pierres clavées et la réalisation d'essais de résistance de murs en pierres sèches assisées et clavées en partenariat avec l'École nationale des Ponts et Chaussées de Paris.

Dans le cadre du contrat de restauration Biodiversité 2017-2021, des travaux de restauration d'ouvrages en pierre sèche ont également été réalisés sur la commune de Verrières.

Dans la continuité des actions précédemment engagées, une demande a été adressée au PNRGC par la Commune de Verrières pour le financement d'une action de sensibilisation sur les murs en pierres sèches.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est destinée à financer l'action suivante :

- Mise en place d'un chantier école d'une semaine, encadré par un formateur de l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS), sur la technique de construction de murs en pierre sèche ;
- Réalisation de 6 journées de sensibilisation périodiques (1fois/mois) sous forme de chantiers participatifs encadrés par un professionnel.

Ces actions s'adressent à un public varié : employés communaux, professionnels souhaitant découvrir ce savoir-faire, habitants du département, Elles visent une dizaine de personnes par chantier et seront réalisées sur la commune de Verrières.

Le SM PNRGC sera maître d'ouvrage de ces actions. Il prendra en charge le paiement de l'ensemble des prestations : financement des prestations des professionnels encadrant les chantiers ainsi qu'à l'achat de matières premières.

La Commune de Verrières sera maître d'ouvrage délégué et elle s'engage à mettre en œuvre ces actions : organisation, communication, suivi des chantier école et des chantiers participatifs.

La commune de Verrières s'engage à faire apparaître dans les divers documents d'information et de communication la participation financière de la DREAL Occitanie et l'appui du PNR des Grands Causses.

ARTICLE 3 : PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Chantier école : 5 000 €

Chantier participatif : 1 200 €

Fourniture matériaux : 1 200 €

Total : 7 400 € HT soit 8 880 € TTC

Recettes :

Aides Dreal : 4 000 €

Participation Commune de Verrières 2 500 €

Autofinancement PNR :	2380 €
Total :	8 880 € TTC

ARTICLE 4 : DURÉE ET DÉLAIS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature.

Elle demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière de Verrières est de **2 500 €** (deux mille cinq cent euros) pour une dépense de 7 400 €. En cas de dépassement de ce montant, celui-ci sera intégralement pris en charge par la Commune de Verrières.

Le versement de cette participation financière interviendra à la notification de la présente convention.

Fait à

Le

Pour le Parc Naturel régional des Grands Causses

Fait à Verrières

Le 14-11-2024

Pour la Commune de Verrières

LETTABRE
F. MOURIÈS

